



Commission Régionale Féminine

SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du mardi 24 janvier 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

24566345 PARIS FC 2 / VGA ST MAUR FF 1 reporté au 25/02/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande de VGA ST MAUR FF pour décaler la date du match au samedi 04/03/2023,

Considérant que le samedi 04/03/2023 une rencontre de l'équipe Seniors 2 Masculine du PARIS FC évoluant en National 3 est programmée à 16h30,

Considérant les difficultés de terrain rencontrées par l'équipe Seniors Féminine 2 du PARIS FC pour ses matchs à domicile,

Par ces motifs,

Maintient la rencontre au samedi 25/02/2023.

PARIS FC - 500568

Reprise de dossier - Installations rencontres à domicile :

Après étude de la planification des rencontres sur les installations de Déjerine n°1, la Commission fixe les 2 rencontres ci-après sur ce terrain :

24566377 PARIS FC 2 / GPSO 92 ISSY 2 du 18/02/2023

24566360 PARIS FC 2 / COSMO TAVERNY 1 du 22/04/2023

Pour les 4 rencontres ci-dessous, un match de National 3 étant programmé, elle invite le club a :

- Soit proposer un autre terrain ;

- Soit modifier l'horaire du coup d'envoi ;

24566386 PARIS FC 2 / SAINT DENIS RC 1 du 11/02/2023

24566396 PARIS FC 2 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 25/03/2023

24566406 PARIS FC 2 / SARCELLES AAS 1 du 15/04/2023

24566367 PARIS FC 2 / FFA 77 1 du 03/06/2023

Etant précisé que ce match comptant pour la dernière journée de championnat le coup d'envoi restera fixé à 17h30 sauf si cette rencontre n'a aucune incidence sur les montées / descentes

Régional 3

Poule A

2456687 TRAPPES ES 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 14/01/2023

La Commission accuse réception du rapport de l'arbitre officiel confirmant le résultat saisi sur la FMI (6-1 en faveur de TRAPPES ES).

2456642 CACHAN ASC 1 / FC 3 VALLEES 1 du 11/02/2023

Demande de report de CACHAN ASC (motif terrain indisponible à partir de 17h00).

La Commission demande au club de CACHAN ASC de transmettre le justificatif Municipal d'indisponibilité du terrain pour sa prochaine réunion (attestation ou mail).

Dès réception, le match sera reporté au samedi 18/02/2023.

Poule B

24566747 MANTOIS 78 FC 1 / NICOLAITE DE CHAILLOT 1 du 21/01/2023

Inversion des matchs Aller / Retour

Accord des 2 clubs et de la Commission.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
--

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 3 – poule A 24566697 GRIGNY US 1 / 3 VALLEES FC 1 du 21/01/2023

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U18F
--

1/16èmes de Finale :

25561648 CERGY PONTOISE FC 1 / POISSY AS 1 du 28/01/2023

Demande de CERGY PONTOISE FC pour avancer le coup d'envoi à 14h00 (en dehors de la plage horaire autorisée).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de POISSY AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 27/01/2023 – 12h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 1

24575407 FC 93 BOBIGNY 93 BG 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 21/01/2023

La Commission,

Pris connaissance du courriel du FC 93 BOBIGNY BG du 20/01/2023 (accompagné de courriels de la Mairie de BOBIGNY et de la société AM MULTITECH), du courriel de PARIS 13 ATLETICO, de la FMI et du rapport de l'Arbitre Officiel,

Considérant que le FC 93 BOBIGNY a transmis un courriel de la société AM MULTITECH daté du 20/01/2023 indiquant que l'éclairage du pylône n°4 du stade Henri Wallon ne pourra pas être remis en état avant le lundi 23/01/2023,

Considérant que la Mairie de BOBIGNY a mentionné dans sa correspondance qu'aucune rencontre ne pourra se dérouler en fin de journée le week-end des 21 et 22 janvier 2023,

Considérant que l'ensemble de ces éléments est arrivé en dehors des horaires d'ouverture des services administratifs de la LPIFF ce qui n'a pas permis le report de la rencontre,

Considérant que le rapport de l'arbitre confirme que l'éclairage était défectueux le samedi 21/01/2023,

Considérant le rapport de la permanence téléphonique,

Considérant les dispositions de l'article 10.6 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Reporte le match au samedi 04/03/2023 (possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs).

De plus, la Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile de cette équipe à 15h00 jusqu'à la fin de l'heure d'hiver (samedi 25/03/2023 inclus).

Régional 3

Poule A

25131600 GRIGNY US 1 / IGNY AFC 1 du 21/01/2023

La Commission prend note du courriel de GRIGNY US et enregistre le forfait général de cette équipe.

25131603 ENT. SAVIGNY NANDY CESSON / SENART MOISSY 1 du 21/01/2023

Suite à la réception de l'arrêté Municipal de fermeture des installations, les matchs Aller / Retour sont inversés.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

25131601 ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 du 21/01/2023

La Commission,

Pris connaissance du courriel de l'ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU du 20/01/2023 indiquant son forfait,

Considérant que ce courriel est arrivé hors délais ce qui n'a pas permis d'enregistrer le forfait,

Considérant que le club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE était destinataire de ce courriel,

Considérant les dispositions de l'article 10.6 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait de l'ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU (1^{er} forfait).

Poule B

24576280 TREMBLAY FC 1 / CHELLES AS 1 du 21/01/2023

La Commission enregistre le forfait avisé de TREMBLAY FC pour ce match (2^{ème} forfait) et précise que ce forfait ne permet pas de purger la suspension de terrain de l'équipe U18 F ; le club devra communiquer un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de TREMBLAY-EN-FRANCE pour sa prochaine rencontre à domicile :

24576304 TREMBLAY FC 1 / EPINAY AC 1 du 11/02/2023

24576277 ROSNY SOUS BOIS SO 1 / VILLEPARISIS USM 1 du 21/01/2023

Lecture de FMI – la Commission enregistre le forfait non avisé de ROSNY SOUS BOIS SO (2^{ème} forfait).

De plus, la Commission prend note du courriel de VILLEPARISIS USM indiquant que le club de ROSNY SOUS BOIS SO savait qu'il ne pourrait pas présenter d'équipes mais n'a pas prévenu dans l'espoir d'une victoire par forfait en cas de non déplacement de l'équipe de VILLEPARISIS USM. Elle demande des explications au club de ROSNY SOUS BOIS SO sur cette situation.

Poule D**25133480 VERSAILLES FC 78 1 / RACING CF 1 du 04/02/2023**

Demande du RACING CF pour avancer le coup d'envoi du match à 12h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VERSAILLES FC 78 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 03/02/2023 – 12h00.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F**1/16èmes de Finale :****25458417 VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 / GPSO 92 ISSY 1 du 28/01/2023**

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour le match à 11h00 au stade de la Mare des Champs à VAUX LE PENIL,

Considérant que le stade de la MARE DES CHAMPS n'est pas classé,

Par ces motifs,

Donne son accord pour un coup d'envoi à 11h00 et maintient le match au stade de la plaine des jeux Buissonnière à VAUX LE PENIL.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 2****GPSO 92 ISSY – 748523**

Rappel :

Suite au retrait du classement du stade de l'Ile Billancourt, la Commission demande au club de proposer un autre terrain pour les rencontres ci-dessous :

24578011 GPSO 92 ISSY 1 / POISSY AS 1 du 04/02/2023

24578015 GPSO 92 ISSY 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 11/02/2023

24578027 GPSO 92 ISSY 1 / ES 16^{ème} 1 du 25/03/2023

24578039 GPSO 92 ISSY 1 / ST BRICE FC 1 du 15/04/2023

24578048 GPSO 92 ISSY 1 / TRAPPES ES 1 du 22/04/2023

24578004 MANTOIS 78 FC 1 / FFA 77 1 du 21/01/2023

La Commission,

Pris connaissance de l'arrêté de fermeture du terrain n°6 du Stade Jean Paul David,

Considérant que lors de sa précédente réunion, il est indiqué qu'en cas de fermeture du terrain par arrêté Municipal, le match serait programmé sur le terrain synthétique de la Butte Verte,

Considérant que le terrain synthétique du stade de la Butte verte a été retiré du classement,

Par ces motifs,

Reporte le match au samedi 18/02/2023 et précise que ce match se déroulera le samedi 25/02/2023 en cas de qualification de FFA 77 au prochain tour de la Coupe de Paris Crédit Mutuel idf programmé le 18/02/2023.

MANTOIS 78 FC – 544913

Suite au retrait du classement du stade n°2 de la Butte Verte à MANTES LA JOLIE, la Commission invite le club de MANTOIS 78 FC à indiquer le lieu des rencontres à domicile de l'équipe U15F.

Régional 3**Poule A****25133885 SURESNES JS 1 / RACING CF 1 du 25/03/2023**

La Commission,

Pris connaissance du refus du RACING CF pour avancer le match au samedi 28/01/2023,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour reporter le match au samedi 08/04/2023,

Considérant que le motif de changement de date du match est lié à l'absence de l'éducateur de SURESNES JS,

Considérant que ce motif ne permet pas le report d'une rencontre,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à ce report et précise que la date du match pourra être uniquement avancée avec l'accord des 2 clubs.

Poule B**24578152 MONTMORENCY FC 2 / BONDY AS 1 du 14/01/2023**

Courriel de BONDY AS indiquant que la joueuse n°5 GONDUIN Edèle du club de BONDY AS s'est blessée lors du match mais que cette information n'a pas été saisie sur la Feuille de Match Informatique.

La Commission prend note de cette information et souhaite un prompt rétablissement à la joueuse.

De plus, elle précise que cette information ne peut pas être ajoutée sur la FMI celle-ci ayant été clôturée.

Poule C**25134114 THIAIS FC / ATHIS MONS USO du 21/01/2023**

La Commission prend connaissance du courriel de THIAIS FC et reporte la rencontre à une date ultérieure à titre exceptionnel vu le motif invoqué.

Poule D**25133974 YVELINES US 1 / SOLITAIRES PARIS EST 1 du 21/01/2023**

Réception de l'arrêté Municipal de fermeture des installations.

Ce match est reporté au samedi 18/02/2023 ; étant précisé que ce match se déroulera le samedi 25/02/2023 en cas de qualification de SOLITAIRES PARIS EST au prochain tour de la Coupe de Paris Crédit Mutuel idf programmé le 18/02/2023